

Rendez-vous citoyen



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES RÉUNIONNAIS

LE DÉPARTEMENT À CILAOS



BELVÈDÈRE DE LA ROCHE MERVEILLEUSE - PATRIMOINE DU DÉPARTEMENT

Le Département en chiffres

64 BÉNÉFICIAIRES DE LA PRESTATION COMPENSATOIRE DU HANDICAP (PCH)



7 300 ARBRES PLANTÉS (PLAN DÉPARTEMENTAL 1 MILLION D'ARBRES)



1 COLLÈGE
318 COLLÉGIENS



266 BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)



27 680 REPAS DISTRIBUÉS PAR AN



Le Département en actions

DES PARENTS ENGAGÉS CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'illettrisme et la précarité sociale, le Département a mis en œuvre depuis 2023, dans le cadre du Pacte local des solidarités co-financé par l'Etat, en partenariat avec le Rectorat et des collèges volontaires, le dispositif « Collège des parents ». Les parents d'adolescents en voie de décrochage ou en situation d'échec scolaire et vivant une situation de précarité sociale ou d'exclusion sont ainsi invités à revenir eux-mêmes au sein des établissements pour participer à des ateliers parents-parents ou parents-enfants, encadrés par une équipe dédiée du collège.

L'objectif du « Collège des parents » est l'accompagnement et l'orientation des parents mais aussi de leur enfant collégien vers leur réussite scolaire et leur insertion sociale ou professionnelle. À Cilaos, c'est au sein du collège Alsace-Corré que le dispositif a été mis en œuvre. Il a jusqu'ici touché 155 familles.



LA MÉDIATION SOCIALE POUR LUTTER CONTRE LA MARGINALISATION DES JEUNES

Dans le cadre du Pacte local des solidarités, le Département a mis en place, depuis 2022, une démarche de médiation sociale envers les jeunes en voie de marginalisation, qui manquent d'information sur leurs droits, manquent de confiance envers les institutions et sont, globalement, éloignés des services publics. Cette médiation sociale est réalisée avec le concours d'associations de terrain, à partir de la rue, sur l'espace public ou dans les lieux d'habitats collectifs. Il s'agit d'aller au-devant du public visé, de prendre contact et de nouer une relation de confiance avec les jeunes concernés, qui permette la mise en place d'actions individuelles ou collectives visant à leur bonne intégration dans le tissu social. À Cilaos, avec la Croix-Rouge, elle a concerné 255 jeunes de la commune.





UN NOUVEAU LIEU POUR LES VEILLÉES MORTUAIRES

La première pierre de la future Maison funéraire de la commune a été posée en août 2024. Ce nouvel équipement répond à un besoin crucial pour la commune, notamment au regard des difficultés que peuvent engendrer les intempéries ou les aléas routiers. Située à proximité de l'église « Notre Dame des Neiges », la Maison funéraire sera dotée de deux salles mortuaires d'une trentaine de mètres carrés, d'un module de conservation, de sanitaires, de cafétérias et de places de stationnement. Un jardin du souvenir est également prévu. Le Département participe au financement de l'opération pour un montant de 450 000 euros, pour un coût total de 500 000 euros.



EN FINIR AVEC LES CHEMINS DE TERRE

Pour desservir le milieu rural et agricole de la commune, améliorer le confort des usagers et anticiper les difficultés qui pourraient surgir, la municipalité de Cilaos souhaite en finir avec les chemins de terre. Le Département l'accompagne dans cette démarche en finançant des travaux sur les voiries communales : les chemins Morel, de la Vigne, Gonthier, La-Mare, Brûlé-Marron et Corbeille-d'or. Sur ces linéaires, il s'agit de moderniser les réseaux, passer à l'éclairage solaire ou par leds, reprendre la couche de fondation et de roulement pour un meilleur confort, rééquilibrer les voiries et refaire les signalisations. Le montant total du programme avoisine les deux millions d'euros. Le Département y participe pour 1,72 million d'euros.



LE PERMIS DE CONDUIRE POUR SE REMOBILISER

Chef de file de l'action sociale, Le Conseil départemental a choisi de financer, à travers les Pacte de solidarité territoriale (PST) et le Pacte Département et territoires (PDT), les actions de soutien aux personnes les plus éloignées de l'emploi et/ou en grande difficulté sociale. C'est dans ce cadre qu'il prend en charge, avec le CCAS de Cilaos, le permis de conduire de jeunes qui sont dans une démarche de formation et d'insertion professionnelle. L'aide accordée est d'un montant maximum de 900 € par jeune, sur la base d'une évaluation de leur situation par les services sociaux et sur justification des coûts. A Cilaos, le Conseil départemental consacre 67 500 euros à cette action, c'est 82 % du montant total engagé pour sa réalisation.

LE DÉPARTEMENT au plus proche de vous



POUR EN SAVOIR PLUS



Departement974



Departement974



@Departement974



Departement974



Scannez le
QR Code et
téléchargez
l'Appli mobile

0262 90 30 30 • www.departement974.fr